Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20251217-DELIB2025086-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 décembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 11 décembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 19**

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent : pouvoir donné à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi : pouvoir donné à M. Bruno DELVA ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 086
OBJET : SALLE COMMUNALES - PERIODE PREELECTORALE - CANDIDATS - REMBOURSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération précédente elle a décidé que, sous réserve des disponibilités, pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat et liste déclarés, ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer :

* gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition des salles municipales pour des réunions internes
* gratuitement et dans la limite de 2 de la mise à disposition des salles municipales pour des réunions publiques

Il indique que monsieur Gérard BOUTIGNY, candidat aux prochaines élections municipales, a loué le foyer du centre culturel le 11 décembre 2025 pour une réunion publique, et a déjà réglé le montant de cette location ; le maire propose que ce montant lui soit remboursé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Vu la délibération 2025-085

- **DIT** qu'il sera proposé, à Monsieur Gérard BOUTIGNY, un remboursement du montant de la location du foyer du centre culturel, du 11 décembre 2025.

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA